


PLAN DE COURS

COURS : **Philosophie et Rationalité**

DISCIPLINE : 340 Philosophie

PONDÉRATION : *Théorie* : 3h *Pratique* : 1h *Étude personnelle* : 3h

Professeur : **Éric PAQUETTE** Bureau  poste courriel ou site Web
C-185 3888 Plateforme Léa (par Mio)

Période de disponibilité aux étudiants

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi				8h00-10h00 Sur Teams	
Après-midi		12h00-1400 Sur Teams			
Autre					

courriel

Coordonnateur du département

Lucie Lahaie

llahaie@cegepmontpetit.ca

NB : Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant(e) tout au long de sa formation.

1 OBJECTIFS ET STANDARDS MINISTÉRIELS

Compétence : traiter d'une question philosophique.

Éléments (et standards) de la compétence :

1. Distinguer la philosophie des autres types de discours (principales caractéristiques, rapports aux discours scientifiques et religieux, origine et évolution).
2. Découvrir un philosophe de la tradition gréco-latine (sa pensée, son contexte sociohistorique, son intérêt actuel.)
3. Produire une argumentation sur une question philosophique (problématiser, formuler une thèse, développer une argumentation rationnelle, rédiger un texte argumentatif d'au moins 700 mots).

2 LA PLACE DU COURS « PHILOSOPHIE ET RATIONALITÉ » AU SEIN DE LA FORMATION GÉNÉRALE

Les trois cours de philosophie intégrés à la formation générale visent à cultiver la faculté de réflexion et de jugement. Le Département de philosophie structure son offre de cours selon une séquence tout à la fois éthique et historique qui privilégie une démarche soulevant la question du sens de l'existence, en s'interrogeant sur la condition des êtres humains et la possibilité d'une authentique culture commune. L'ensemble des trois cours cherche donc, dans un souci de recherche de la vérité propre à la philosophie, à susciter le désir de se questionner et d'argumenter de façon méthodique, rigoureuse et critique. Ce parcours suppose l'étude et la lecture d'œuvres philosophiques majeures dans leur version intégrale ou sous forme de larges extraits.

Ce cours initie aux problèmes existentiels fondamentaux de la condition humaine, tout en introduisant au mouvement de pensée qui a permis l'émergence de la philosophie dans la Grèce antique. Aussi caractérise-t-il du même coup la spécificité de la rationalité philosophique dans son rapport aux autres modes d'expression de la pensée. L'œuvre de Platon, mettant sans cesse en scène son maître Socrate, est ici privilégiée. Elle constitue un modèle exemplaire pour introduire les étudiant(e)s à la démarche philosophique. Ainsi que l'écrivait le philosophe allemand Friedrich Nietzsche au XIXe siècle : « *Platon a toujours été considéré avec raison comme le véritable guide philosophique de la jeunesse. Il donne l'image*

paradoxe d'une nature philosophique débordante, également capable de visions d'ensemble grandioses et fulgurantes, et du travail dialectique du concept. »

À la fin de ce cours, l'étudiant(e) rencontrera au moins trois types d'objectifs. Des objectifs historico-culturels : prendre conscience du rôle primordial des idées philosophiques dans l'expérience humaine et découvrir quelques perles du trésor culturel grec. Des objectifs cognitifs et intellectuels : rencontrer de puissantes idées et valoriser expressément la raison dans l'approche de certaines grandes questions spirituelles. Des objectifs pratiques : savoir lire une œuvre philosophique dans le respect de sa vitalité propre et pouvoir rédiger une analyse philosophique ou explication de texte.

3 ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Comme vous le savez sans doute déjà, les conditions cégepiennes d'enseignement de cette session d'automne 2020 seront tout à fait exceptionnelles, et vraisemblablement sujettes à changement (suivant la situation sanitaire et l'évolution des directives politiques, ministérielles ou administratives). Il faudra assurément faire preuve de flexibilité. En cas d'écueils circonstanciels, l'important est de ne pas paniquer et de rester en contact. Cette session, le cours aura lieu sur la plateforme MICROSOFT TEAMS. Vous y êtes déjà inscrits.

Chaque semaine via TEAMS, 48h00 à l'avance, je publierai dans le « canal général » de votre groupe, onglet « publications », les directives pratiques préparatoires, les pages précises des textes à lire ainsi que les notes de cours de la semaine (power point). N'hésitez pas vous-même à communiquer avec moi en utilisant ce précieux « canal général » de votre groupe dans TEAMS. C'est le moyen le plus facile, le plus rapide, le plus efficace et le plus utile à l'ensemble du groupe. Pour les communications strictement personnelles et confidentielles, adressez-moi plutôt un courriel par MIO.

Deux fois par semaines, durant la plage qui figure déjà à votre horaire, nous nous réunirons par visioconférence sur TEAMS. Le cours y aura alors donc lieu en temps réel sur un mode dit « synchrone » que je souhaiterais le plus interactif possible. Si vous rencontrez des problèmes de connexion, consultez les services techniques de la DISTI à l'adresse 2020etudiants@cegepmontpetit.ca ou par téléphone au (450) 679-2631 poste 2020. Ou encore le « blogue technopédagogique » en ligne du Collège [<https://techno.cegepmontpetit.ca>]. Vous pourrez aussi joindre éventuellement la communauté étudiante de pratique « Réussir en ligne ».

4 PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE DU COURS

Combien vaut ce chapeau-ci ? Quelle heure est-il ? Quel temps fait-il ? Où est mon frère ? À quoi bon suivre un cours de philosophie ? D'où vient le jour ? D'où vient ma nuit ? Que sert d'entreprendre si tout doit périr ? Pourquoi l'on rit ? Pourquoi l'on pleure ? Pourquoi y-a-t-il quelque chose plutôt que rien ? Une chose est claire : nous nous posons des questions. Certaines banales, d'autres abyssales. Toujours nous appelons une réponse, nous *chassons*, pourrait-on dire. C'est à cette fin que la *pensée*, la *raison*, l'*intelligence* —ou quel que soit le nom que l'on donne à cette instance qui questionne en nous— se met en mouvement. La Grèce antique, berceau de la philosophie, y vit la marche du *logos*. Or, à bien y regarder, quelque chose de mystérieusement lumineux s'annonce dès le premier pas : *penser*, c'est *toujours déjà miser sur le sens*. Et c'est ainsi que l'aventure des aventures commence. L'horizon n'en finissant plus de s'étendre. À l'unité confuse d'un lointain appel vient répondre la multiplicité diffuse des expressions du sens : arts, mythologies, religions, philosophies, sciences, etc. Mais toujours et en tous lieux quelque sens se pose et se présuppose, se recherche, s'apparaît, se fuit, se perd et s'espère à nouveau. En quel sens ce mouvement est-il *vital* au juste ? Comment se tisse ce lien toujours singulier entre le voir, le sens et la vie ? Que suppose cette vision de la vie suivant laquelle la vision du sens serait la vie même de la vie, son idéal ? Bref : *en quel sens peut-on voir un sens en ce que l'on vit ou l'on voit ?* Deux œuvres classiques nous serviront de guide et constitueront le socle à partir duquel se déploieront toutes nos réflexions : l'*Apologie de Socrate* et l'*Alcibiade* de Platon.

5 PLANIFICATION DU COURS / DÉROULEMENT DES CONTENUS

[NB : une semaine comporte deux séances de 2h ; afin de respecter les directives sanitaires imposées aux périodes d'enseignement « en classe », cette planification des contenus du cours pourra en effet s'étaler sur l'ensemble des quatorze semaines prévues au calendrier scolaire.]

INTRODUCTION

- Semaine 1 (semaine du 31 août) : s'initier à la philosophie.
- Semaine 2 : Socrate et Platon, deux astres inséparables.
- Semaine 3 : *Apologie de Socrate* – Premier discours (17a-35d)
- Semaine 4 : *Analyse philosophique I*

PREMIÈRE PARTIE : LE SAVOIR DU NON-SAVOIR

- Semaine 5 : *Apologie de Socrate* – Second discours (35e-38b).

- Semaine 6 : *Apologie de Socrate* – Troisième discours (38b-42a).
- Semaine 7 : *analyse philosophique II*

DEUXIÈME PARTIE : LE SOIN DE SOI PAR LE SOIN DE L'AUTRE

- Semaine 8 : Introduction à l'*Alcibiade*.
- Semaine 9 : *Alcibiade*, première partie : la soif de puissance (103a-124b).
- Semaine 10 : *Alcibiade*, seconde partie : la soif d'excellence (124b-127d).
- Semaine 11 : *Alcibiade*, troisième partie : l'alliance (127e-135e).
- Semaine 12 (dernière semaine) : *évaluation finale de synthèse*

6 MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

[1] *Analyse philosophique I* (*), quatrième semaine (à distance), 30% de la note cumulative finale, min. de 700 mots, à partir de l'*Apologie de Socrate*, premier discours.

[2] *Analyse philosophique II* (*), huitième semaine (à distance), 30% de la note cumulative finale, min. de 700 mots, à partir de l'*Apologie de Socrate*., second et troisième discours.

() Modalité de rattrapage : en cas d'échec de l'une ou l'autre de ces évaluations, la plus faible sera admissible à une évaluation de reprise. Conformément à la P.I.E.A., la note maximale de cette unique reprise sera de 60 %. Il va de soi qu'on ne saurait reprendre une évaluation n'ayant pas été faite !*

[3] *Évaluation finale de synthèse*, dernière semaine (en présence au cégep), 40% de la note cumulative finale, analyse philosophique d'un min. de 700 mots, à partir d'un enjeu de synthèse tiré de l'*Alcibiade*.

Critères de correction : qualité de la langue, compréhension des textes, pertinence du contenu, capacité de synthèse, capacité à nuancer, clarté et cohérence des analyses, rigueur des explications, qualité de la réflexion.

7 MATÉRIEL REQUIS

Ces deux livres absolument obligatoires et disponibles à la Coop de l'ÉNA :

- Platon, *Apologie de Socrate*, traduction par Luc Brisson, Paris : GF-Flammarion, 2017 [ISBN 978-2-0813-7722-6].
- Platon, *Alcibiade*, traduction par Chantal Marboeuf et Jean-François Pradeau, Paris : GF-Flammarion, 1999 [ISBN 978-2-0807-0988-2].

8 BIBLIOGRAPHIE

NB : sauf les deux ouvrages mentionnés à la section précédente, aucun autre livre n'est requis pour la réussite de ce cours. Les références ajoutées ici sont celles qui auront plus particulièrement inspiré votre professeur durant l'élaboration de son cours.

Brisson (L.), *Platon : l'écrivain qui inventa la philosophie*, Cerf, 2017.

Foucault (M.), *L'herméneutique du sujet : cours au Collège de France 1981-82*, Gallimard, 2001.

Jaspers (K.), *Introduction à la philosophie*, Éditions 10/18, 2001.

Lévy (B.), *L'Alcibiade : introduction à la lecture de Platon*, Verdier, 2013.

Mattéi (J.F.), *La puissance du simulacre : dans les pas de Platon*, Bourin, 2013.

Nagel (T.), *Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Une très brève introduction à la philosophie*, L'éclat, 1993.

Platon, *République : Livre VII*, Nathan, 2014.

Pradeau (J.-F.), *Platon : les formes intelligibles*, PUF, 2001.

Russell, (B.), *Problèmes de philosophie*, Payot, 1980.

Thom (R.), *Apologie du Logos*, Hachette, 1990.

9 CONDITIONS DE RÉUSSITES ET RÈGLES DÉPARTEMENTALES

1. Modalités de participation

Comme le stipule l'article 5.3.4 de la PIEA, la présence au cours est une preuve d'engagement de l'étudiant(e) dans ses études. Le professeur doit consigner les absences dans le système électronique de gestion des absences ou sur un registre que l'étudiant pourra consulter. En cas d'absences répétées de l'étudiant, la procédure suivante s'applique :

Les absences non motivées seront comptabilisées et un premier avis écrit sera envoyé à l'étudiant par MIO à la suite d'absences équivalant à 10% du nombre d'heures du cours. Il précisera les dates des absences, le nombre d'heures d'absences compilé ainsi que la possibilité d'exclusion qui pourrait entraîner un échec au cours si le pourcentage d'absences franchit le deuxième seuil.

À la suite des absences équivalant à 20% du nombre d'heures du cours, un avis d'exclusion sera acheminé à l'étudiant et à la Direction des études qui en conservera le registre. La sanction pour cause d'absences se traduira par la note cumulée au moment de l'exclusion.

2. Note de passage

La note de passage du cours (PIEA, article 5.1m) est de 60 %.

3. Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

Toute absence non motivée par des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative peut entraîner la note zéro (0) pour ladite activité. Il revient à l'étudiant-e de prendre les mesures pour rencontrer son professeur et de lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par le professeur, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur ou la professeure et l'étudiant-e.

4. Remise des travaux

Les travaux exigés par le professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les pénalités entraînées par les retards sont établies selon les règles départementales (PIEA, article 5.2.5.2).

Le Département de philosophie a adopté les principes suivants :

- Les travaux doivent être remis à temps. Aucun retard n'est donc permis, à moins d'une entente avec le professeur.
- Une telle entente n'exclut pas qu'une pénalité soit imposée à l'étudiant-e retardataire.
- Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail; b) au total : 10 % de la note du travail.

5. Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://rmsh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

6. Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

Article 5.3.1 de la PIEA : « La maîtrise de la langue des étudiants est évaluée dans tous les cours où le français est la langue d'enseignement. » Au regard de l'importance d'une bonne maîtrise du français, nous vous invitons à consulter le site du Cégep Le français s'affiche (www.cegepmontpetit.ca/lefrançais-saffiche).

La qualité du français compte pour 10 % de la note de chaque évaluation (orthographe, syntaxe et grammaire).

Le barème suivant sera appliqué : - 0,5 % par faute jusqu'à un maximum de 10 % (soit environ 20 fautes pour une évaluations de 700 mots).

N.B. : Est exclu la possibilité de regagner des points perdus suite à la correction des fautes de français. Est susceptible d'être refusé un texte illisible ou souffrant de trop graves lacunes concernant la maîtrise écrite

de la langue française. La possibilité ainsi que les modalités d'une éventuelle reprise sont laissées à la discrétion du professeur.

7. Téléphones et autres appareils électroniques

Suivant une politique départementale, aucun appareil électronique ne peut être utilisé dans la classe. L'étudiant-e utilisant son téléphone pendant le cours risque l'expulsion.

8. Plagiat

Tout acte qui consiste à copier, traduire ou paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, constitue un plagiat. Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne immédiatement la note 0 pour l'évaluation en cause. En cas de récidive, l'étudiant-e se voit attribuer la note 0 pour l'ensemble du cours. Le professeur fait alors un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études.

9. Lecture des textes

La lecture des textes à l'étude est obligatoire : elle permet de s'appropriier les questions traitées et de faire ainsi une démarche philosophique en entrant en discussion avec les auteurs. Le fait d'assister au cours et de prendre des notes ne dispense pas de lire les textes à l'étude.

10 POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

11 LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiant(e)s ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à « Service, CSA » ou par courriel à servicesadaptés@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.